© Drogues Info Service - 15 juin 2025

Vos questions / nos réponses

le cannabis

Par Profil supprimé Postée le 05/02/2013 18:43

> aujourd hui les surveillant on trouver dans mon sac du cannabis et du tabac il on apeler ma mére et mon oncle est venue me chercher il on parler de moi et quand il ma ramener cher ma mére fus folle de rage et de deséspoir et moi j avais honte de moi dit quelle seront les sanction pour moi?

Mise en ligne le 07/02/2013

Bonjour,

Il est difficile de se prononcer sur les sanctions que vous encourez .... Au niveau du lycée, cela peut être une exclusion temporaire ou définitive. Il faut consulter le réglement intérieur du lycée pour en savoir plus ou vous rapprocher du principal. Au niveau judiciaire, si personne n'a porté plainte ou ne vous a dénoncé pour usage, vous ne risquez rien. Dans le cas contraire, les peines prévues par la loi sont une amende qui peut aller jusqu'à 3750 euros et des peines de prison pouvant aller jusqu'à un an. Ce sont les peines maximum prévues par la loi, dans les faits, il est rare qu'elles soient prononcées, le tribunal privilégiant souvent une alternative plus éducative (stage de sensibilisation ou obligation de soin par exemple.)

Nous vous joignons également l'adresse d'une consultation pour usagers de cannabis. La prise en charge y est anonyme et gratuite et ce centre reçoit aussi bien les usagers que leur entourage. Vous pourriez peut être y aller conjointement avec votre mère afin de pouvoir échanger de manière constructive et sereine sur ce sujet et avec l'aide et le soutien d'une équipe de professionnels.

Bon courage !

Cordialement,

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA du Pays Haut - Site de Villerupt

53 rue Carnot
54190 VILLERUPT

Tél : 03 82 89 92 24
Site web : www.groupe-sos.org/structures/913/CSAPA_Pays_Haut
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
Accueil du public : Le lundi et le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
Consultat° jeunes consommateurs : Le mercredi après-midi assurée par un psychologue.

Voir la fiche détaillée